



11 10 2023

Contribution du CAN Environnement

BDO



Après avoir participé activement à plusieurs échanges, tant physiquement que par écrit, et conformément à ses statuts, le CAN Environnement constate :

- Le projet DALKIA – HEC se veut vertueux en matière d'économie circulaire, de valorisation des ressources locale en déchets et renforcement de l'indépendance énergétique.
- A reçu le soutien de l'ADEME

Pour autant, le CAN constate également qu'il se localise dans un quartier densément peuplé, déjà saturé en termes d'industries polluantes et qu'il n'améliore en rien la qualité de vie des riverains. Au contraire, il aggrave l'existant :

- **Incinération** : même si l'incinération de CSR génère moins de CO₂ que le brûlage de gaz, elle en émettra
- **Dégradation de la qualité de l'air** : malgré les précautions annoncées, les systèmes prévus pour limiter les rejets polluants, le risque de voir s'échapper de nouveaux polluants, liés à la nature même des CSR brûlés, est grand.
- **Nuisances sonores** : 70 dB(A) jour et 63 dB(A) nuit, avec des émergences de +5 dB(A) jour et 3 dB(A) nuit. L'aggravation est, là aussi, manifeste.
- **Eaux de l'Huveaune** : Une vaste opération de requalification / renaturation est lancée par la Métropole et l'EPA HuCA concernant le fleuve côtier Huveaune. Le projet ne met en place aucune garantie sur l'absence de tout rejet autre que de l'eau (exempte de toute substance) dans l'Huveaune, y compris en cas d'accident sur le site.
- **Accidentologie** : même si l'augmentation du trafic poids lourds semble limité, il représente environ 6 000 PL supplémentaires par an, dont certains avec des matières dangereuses pour l'environnement (entrants : produits de traitement ; sortants : cendres et mâchefers)
- **Bâti** : Construction d'un nouveau bâtiment industriel dans une zone où toute nouvelle est interdite
- **Motivations économiques** : évitement de la taxe carbone pour l'industriel ; évitement de futures taxes sur la valorisation des déchets ; subventions publiques pour diminuer les coûts du projet ... Il n'y a là aucune retombée pour les riverains. Leurs taxes ménagères sont en constante augmentation, l'énergie produite est à la seule fin de l'industriel

Pour toutes ces raisons, le CAN émet un avis très défavorable et vous soumet une contre-proposition.

Vous avez écarté la solution du photovoltaïque, avec pour argument que la production d'énergie produite serait insuffisante au vu de la surface disponible.

Dans le cadre du projet labélisé par la Commission Européenne « Marseille neutre en carbone d'ici 2030 », la Ville de Marseille porte celui de la couverture photovoltaïque des autoroutes. Plusieurs entreprises formules des propositions pour proposer des démonstrateurs dans un premier temps.

La dernière en date (rencontre du 09/10/23), le cabinet ARCHPENTE, propose une couverture qui permet d'étendre autant que de besoin la production d'énergie, nécessaire à ARKEMA.

Cette solution aurait de multiples avantages :

- **Incinération** : Aucune incinération et aucun CO₂ en fonctionnement
- **Qualité de l'air** : Aucune pollution émise en fonctionnement ; réduction de celle émise par l'autoroute
- **Nuisances sonores** : Aucun bruit émis en fonctionnement ; réduction du bruit émis par l'autoroute
- **Eaux de l'Huveaune** : Aucun rejet autre que celui du ruissellement au sol. Une récupération des eaux de pluie des toitures peut même être envisagée
- **Accidentologie** : Aucun transport supplémentaire généré
- **Bâti** : Aucune nécessité d'un nouveau bâtiment industriel
- **Motivation économique** : évitement de la taxe carbone pour l'industriel, mais nécessité de trouver d'autres débouchés pour les CSR, dont le gisement, si les consignes de tri, les mécanismes mis en place, la transparence des filières (brûler peut être plus rentable que recycler), est appelé à se tarir

La mise en place d'un tel projet permettrait en outre :

- **Social** : De relier des quartiers actuellement séparés par une balafre routière
- **Mobilité** : Création de cheminements piétons ou cyclistes
- **Cadre de vie** : amélioration de celui des riverains, la structure pouvant supporter une végétalisation
- **Canicule** : limitation des îlots de chaleur
- **Immobilier** : Augmentation de la valeur des biens du quartier, qui, à contrario, baisserait encore avec l'installation d'une nouvelle chaudière

Le projet développé par ARCHIPENTE (<https://www.archipente.com/stent-bois/>) est en cours de réalisation sur l'autoroute A47, reliant Lyon à St ETIENNE. La phase de démonstrateur échelle 1 a passé toutes les certifications.

Images :



Surélévations pour transports collectifs



Renaturation de voiries existantes avec création de centrale photovoltaïque, promenades mode-doux, jardins partagés et espaces boisés pour limiter les îlots de chaleur.



Une vue de la voirie basse depuis un camion, avec les habillages acoustiques jouant aussi le rôle de protection au feu des voiles porteurs.



Sous 24 Tonnes de chargement, soit l'équivalent de 16 véhicules de 1,5T, la flèche est de l'ordre de 8mm alors que la flèche théorique admise est de $1/400^e$, soit 32mm selon la norme NF EN 1995-2 :2005.